Image not found or type unknown

prestation compensatoire non transformée en capital

Par **ACHUGEL**, le **03/07/2019** à **19:49**

Mon ex est décédé en 2016. Le notaire n’a Fais aucun document et je n’ai Pas reçu ma rente en capital.

j’ai 5 ans pour agir

a qui dois-je m’adresser?

la nouvelle épouse a encaissé l’epargne Retraite article 83. Puis- je lui réclamer les sous

Par **Visiteur**, le **24/07/2019** à **13:39**

BONJOUR !
(Merci de respecter les CGU du site).

De votre côté, quelle procédure avez vous engagée lors du décès de votre ex ?

Le contrat de retraite est considéré au jour du divorce comme un bien propre par nature,(Cass. civ. 1 30 avril 2014 ; Cass. civ.1 28 fév 2018).

Il est par ailleurs normal, qu'en cas de décès, la rente est reversée au conjoint ou tout autre personne choisie par le titulaire. Votre ex mari avait peut-être désigné sa nouvelle femme.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés